

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 16 février 2016

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord Délégation de l'Aviation civile de Picardie

DDT de l'Oise

Nos réf.: 207/DRP/SLA

Vos réf.: Courriers du 01/02 /2016 Affaire suivie par: Stéphane Lanfranchi stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr Tél.: 03 44 11 49 04 - Fax: 03 44 11 49 08

Objet : Révisions des POS des communes Neuville Bosc, Hodenc l'Evêque, La Chapelle sous Greberoy, Ferrières, La Houssoye, Crèvecoeur le Grand, Lachapelle Saint Pierre, Bonnières, Boubiers et Hanvoile.

En réponse à vos demandes citées en référence, j'ai l'honneur de vous adresser les servitudes <u>aéronautiques civiles</u> associées au territoire des communes listées dans le tableau ci-joint.

De plus, je rappelle aux conseils municipaux l'existence de l'arrêté du 25 Juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut-être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

Par délégation du Ministre chargé des Transports, L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Lucas MUSSC





Liberté - Égalité - Fraternité République Française MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ENERGIE

| PEB | In | | du 26/06/2012 | | | nil | ļļ | | | liu |
|-----|----------|----------|---------------|----------------------|---|---|--|---|--------------------|---------------|
| PSR | liu | ļļU | lu lu | <u> </u> | Land the second | With the state of | THE PARTY OF THE P | A COMPANIE OF THE PROPERTY OF | ILL | III |
| PSA | IIU | | | | ni | III | lu l | | | |
| DEP | 09 | 09 | 09 | 09 | 09 | 09 | 09 | 09 | 09 | 09 |
| | HANVOILE | BOUBIERS | BONNIERES | LACHAPELLE ST PIERRE | CREVECOEUR LE GRAND | LA HOUSSOYE | FERRIERES | A CHAPELLE SOUS GERBERO | HODENC L'EVÉQUE 60 | NEUVILLE BOSC |

